

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-86

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Martine MORELLON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 26
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8
Nombre de conseillers communautaires absents : 2
Démissionnaire après convocation et avant conseil : 1

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Martine MORELLON, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Agnès BERAL donne pouvoir à Serge BERARD,
Marie DECHESNE donne pouvoir à Pierre FREYSSINET,
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON,
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN,
Ernest FRANCO donne pouvoir à Pascale MILLOT,
Martial GILLE donne pouvoir à Jean-Marc BUGNET,
Corinne JEANJEAN donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD,
Céline ROTHEA donne pouvoir à Guillaume LEVEQUE

ABSENTS :

Daniel SERANT,
Christiane CONSTANT

Démissionnaire après convocation et avant conseil : Anaïs VIDAL

Publiée le 02 octobre 2023

Objet : Réalisation et financement des travaux d'aménagement des Rues Chapard-Doumer-Lesignano à Chaponost

Vu le rapport par lequel Jean-Louis Gergaud expose ce qui suit :

La Communauté de Communes a en charge le pilotage de l'aménagement de voirie des rues Chopard-Doumer et Lésignano à Chaponost.

Cet aménagement relève des compétences de la Communauté de Communes, de la Commune et du Département pour la partie de la rue Paul Doumer (RD50).

Les travaux délégués par le Département consistent en :

- La réfection des trottoirs existants le long de la RD 50 ;
- L'aménagement d'un plateau traversant au niveau du carrefour avec la voie communale ;
- La reprise de traversées piétonnes ;
- Le rechargement des enrobés et la recherche d'amiante sur la RD 50 ;

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la CCVG a été conclue entre la CCVG et la commune pour permettre à la CCVG de piloter le projet dans sa globalité.

Une convention doit être conclue entre la CCVG et le Département pour permettre de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux relevant de la compétence départementale.

Il s'agit des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée incluant la recherche d'amiante évalués à un montant forfaitaire de 91 563 € sur un montant global de l'opération de 1 071 727 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la convention avec le Département qui définit les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement de la RD50 à Chaponost ;

AUTORISE la signature de la Présidente, ainsi que tous les actes et pièces y afférents ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)